



Article 1 : Société organisatrice

COMPTOIR DES LYS RCS D'Angers n°480 737 030 00019 dont le siège social est situé ZA les Douets Jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 1^{er} décembre 9H au 8 décembre 2022 16H inclus.

Cette opération est accessible sur la page Instagram :

<https://www.instagram.com/etamedulys/?hl=fr>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert uniquement à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et Belgique. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit : Le joueur se connecte sur l'adresse <https://www.instagram.com/etamedulys/?hl=fr>

Le joueur doit être abonné à la page Instagram Etamine du lys et Daiwaie, doit aimer la publication du jeu concours et doit commenter la publication. Il sera demandé aux joueurs d'identifier un ou plusieurs amis dans les commentaires. Le gagnant sera choisi de manière aléatoire parmi ces commentaires. Le joueur doit suivre les informations demandées pour pouvoir s'inscrire pour valider sa participation.

Article 4 : Sélection du gagnant

Un seul lot sera attribué par gagnant. Le gagnant sera désigné par tirage au sort automatique via l'application Lukky et après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Le gagnant recevra sa dotation après la fin du concours. Le tirage au sort sera effectué dans les 24H suivant la fin du concours.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse

COMPTOIR DES LYS

RCS D'Angers n°480 737 030 00019

ZA les Douets Jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE

entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotation

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

Un kit ménage écologique au savon noir traditionnel d'Etamine du lys ainsi que des microfibrilles Capt'hygiène détail ci-dessous.

SAVON NOIR (Ecocert)	1 L
SAVON NOIR PRÊT A L'EMPLOI (Ecocert) -	500 ml
RECHARGE A DILUER SAVON NOIR (Ecocert) -	100 ml
EPONGE BIFACES -	
TORCHON VAISSELLE -	

La société DIAIWAIE s'associe à cette opération et offre un lot composé de :

Un cactus romand power ainsi qu'une bougie "La magie de Noël" à la cire végétale et avec mèche en bois.

La valeur totale du lot est de 85.72€TTC

Article 6 : Acheminement des lots

À la suite de sa participation en cas de gain comme décrit aux présentes conditions, le gagnant devra transmettre son adresse postale ainsi que son adresse email par message privé sur la page Instagram de la marque Etamine du lys et recevra toutes les informations nécessaires à l'acheminement du lot via un message dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce du gagnant. Le lot sera envoyé au gagnant par voie postale dans un délai d'1 mois suivant la réception de toutes les informations nécessaires à l'expédition du lot.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de L'organisateur.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui

pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 8 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, la contestation sera soumise à l'appréciation souveraine des tribunaux français compétents.